

Département du Gers

**SIEBAG** –*Nombres de membres:*

*Afférents au Comité Syndical: 47*

*Présents: 24*

*Qui ont pris part à la délibération: 26*



## PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 07 octobre 2022

Séance du jeudi 13 octobre 2022 à 20 h 30 à RISCLE.

**Présents** : - REON E – CORDONNIER C-LECERF M – CORNU F -TRIMOUILLE N- DUFFER S - PEFFAU P - MESSAGUE JL-MASSARROTO S-LAGO G- BASTROT P– JOYE M- RIBAUT P-BUFFALAN J-L- LACOSTE-COURALET C -DEHEZ G - DUBICQ A – LANGLADE C- LALANNE G -ROMAN C- CAPBERN P - MINVIELLE S. PARGADE A.

**Procuration** : RIGAIL K à REON E.

GARRALON H à BUFFALAN J-L.

**Absents ou excusés** : SARNIGUET C- MINGELLE JM - VAN DE CASTELLE C - FRIBAUD P –FARBOS F - BUREAU B- - WAUTERS B - BECARD N – BRUMONT J -- CAZALET R -SOULE J- ADLER MM - VIDAL C- DARTIGUES P -LUMBROSO Y- GARRALON H-RIGAIL K -BOUCHET F-LABORDE S – ST-ORENS H - BOURGES L -LAPASSADE B- LARTIGOLLE

**Secrétaire de séance** : MESSAGUE J-L.

### Ordre du jour :

- Approbation des RPQS (AEP)
- Publicité des délibérations et des actes administratifs du SIEBAG
- Marché entretien des véhicules
- Contrat complémentaire santé. (Attribution contrat collectif MNT).
- Orientations budgétaires (AEP) – tarifs de l'eau :
  - Renouvellement d'un contrat jusqu'au 31 décembre pour surcroît d'activité
  - Création d'un emploi de « chargé de projet schéma directeur »
  - Convention de partenariat pour la réalisation d'un plan d'action commun.
  - Renégociation des emprunts
  - Tarifs de l'eau
- Questions diverses

• **Approbation des RPQS (AEP)**

Les approbations des rapports sur la qualité et le prix de l'eau pour l'exercice 2021 relèvent des obligations administratives à faire voter avant le 15 octobre 2022.

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif du RPQS 2021 pour la compétence eau potable.

		Exercice 2020	Exercice 2021
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	13 417	13 417
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,68	2,68
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	78,5%	90,6%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	68,8%	66,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,4	1,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,2	1,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,1%	0,84%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	85,3%	85,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0035	0

Après discussion, M le Président propose l'approbation du RPQS de l'eau potable.

**Le conseil syndical approuve le RPQS de la compétence eau potable à l'unanimité.**

**Votes:**

**POUR: 26**

**CONTRE: 0**

**ABS: 0**

• **Publicité des délibérations et des actes administratifs du SIEBAG**

La circulaire préfectorale du **16 juin 2022** précise les nouvelles modalités de tenues des assemblées et de publicité des actes et délibérations.

Ainsi :

La publicité des actes et délibérations est obligatoire soit par voie d'affichage soit par publication sur le site internet de la collectivité. **Une délibération devra être prise à cet effet ;**

Le registre des délibérations est sur papier de droit ;

Les délibérations sont uniquement signées par le président et le secrétaire de séance

Les comptes-rendus sont remplacés par la liste des délibérations examinées en conseil ; liste devant être affichée au siège et mise en ligne dans un délai d'une semaine ;

Le procès-verbal des séances doit être publié dans la semaine qui suit sur le site internet ;

Le procès-verbal doit être communiqué dans le mois qui suit à chaque délégué du conseil ;

La liste des délibérations examinées et les procès-verbaux doivent être communiqués aux conseillers municipaux non-membre de l'EPCI.

M le Président propose au Conseil syndical de délibérer afin d'autoriser la publicité des délibérations et des actes sur le site internet du SIEBAG.

**Le conseil syndical approuve la publication sur le site internet de la collectivité à l'unanimité.**

**Votes:**

**POUR: 26**

**CONTRE: 0**

**ABS: 0**

• **Attribution marché entretien véhicules**

M le Président expose à l'assemblée que le marché sera conclu à compter de sa date de notification, pour une durée d'une année, éventuellement renouvelable 3 fois de façon tacite, sans que sa durée totale n'excède 4 années.

Il s'agit d'un accord-cadre avec émission de bons de commande, ces derniers étant édités en fonction des besoins des services du SIEBAG.

Le marché a été décomposé en 3 lots :

LOT 1 : Véhicules de tourisme, fourgons de moins de 3.5 tonnes (type MASTER, TRAFIC),

LOT 2 : Véhicules de type poids lourds,

LOT 3 : Engins de chantier (tractopelle, minipelle, trancheuse)

Trois candidatures ont été déposés pour le **lot n° 1**.

Aucune candidature n'a été déposée pour **les lots n°2 et 3**, ces derniers sont déclarés infructueux pour absence d'offres.

Au vu du rapport d'analyses des offres, il est proposé au conseil syndical d'attribuer le marché à l'offre la plus économiquement avantageuse, à savoir le garage CITROEN-DELLE VEDOVE, dont le siège social est situé 450 route d'Aquitaine à RISCLE.

Le conseil syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution du marché au garage sus désigné,
- APPROUVE la décision par la commission de marché de déclaration d'infructuosité des lots 2 et 3,
- AUTORISE M le Président à signer ledit contrat,
- CHARGE M le Président des diverses formalités administratives et comptables.

Votes:

POUR: 26

CONTRE: 0

ABS: 0

• **Contrat complémentaire santé. (Attribution contrat collectif MNT).**

Les employeurs publics territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir :

Les frais occasionnés pour une maternité, une maladie ou un accident (**risque santé**)  
Les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (**risque prévoyance**).

Cette contribution deviendra obligatoire pour les risques prévoyance avec un minimum mensuel actuellement défini de 7€ brut à effet du 01/01/2025, et santé avec un minimum mensuel brut de 15€ à effet du 01/01/2026.

Le SIEBAG, par délibération du 13/04/2022 a souhaité mettre en place un régime collectif pour le risque santé sur la base d'un contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et des agents, souscrit en vertu d'une convention de participation conclue à l'issue d'un appel à concurrence réglementé par le décret n°2011-1474.

Le CDG du Gers propose ce contrat et cette convention pour une durée de 6 ans à compter du 01/01/2023. Ce contrat collectif d'assurance est garanti par **la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale)**.

Le conseil syndical, à l'unanimité :

-approuve l'adhésion à la convention de participation et son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et des agents pour le risque SANTE, conclus par le CDG 32, pour effet au 01/01/2023;

-approuve la participation financière allouée aux agents adhérent au contrat collectif santé d'un montant de 30 € ;

-autorise le président à signer tous les documents utiles à cette adhésion et à l'exécution de la convention de participation.

• **Tarifs de l'eau - orientations budgétaires**

Les tarifs de l'eau ou de l'assainissement résultent de différents paramètres : les objectifs techniques, les contraintes réglementaires, le contexte économique...

Les différents projets ci-dessous présentés sont les orientations proposées qui répondent aux nécessaires progressions du SIEBAG face aux contraintes règlementaires ; tout en respectant l'équilibre économique :

Projet et investissements :

Sont reprises dans ce chapitre les différentes opérations en cours. Il est proposé ici de financer les investissements à long terme par de l'emprunt et les investissements à court terme par les fonds propres.

opération 22 -1 Centre d'exploitation	2022 Prévisionnel	2022 réalisé	2023 prévisionnel
Acquisitions foncières	80 000 €	82 500 €	
frais d'actes et de publicités	10 000 €	341 €	
Assistance maîtrise d'ouvrage (ferme + optionnel)	71 625 €	- €	71 625 €
divers (frais de publicités -imprévus)	5 000 €		
<b>Dépenses</b>	<b>166 625 €</b>	<b>82 841 €</b>	<b>71 625 €</b>
Subventions			
Emprunts			
<b>Fonds propres</b>	<b>166 625 €</b>	<b>82 841 €</b>	<b>71 625 €</b>

Ce projet en est au stade de l'étude de faisabilité. La première estimation précise du coût du projet sera connue fin 2022. Dans l'immédiat et dans l'ignorance du coût prévisionnel, des éventuelles subventions et du mode de financement, seul le coût de l'AMO est reporté.

OP 22-2 réhabilitation des réservoirs d'Arblade le haut et de Castelnavet	2022 Prévisionnel	2022 réalisé	2023 Prévisionnel
Travaux	124 958 €		124 958 €
Maitrise d'œuvre	7 497 €		7 497 €
Frais de publicité – Dépenses Imprévues	5 000 €		5 000 €
<b>Dépenses</b>	<b>137 455 €</b>		<b>137 455 €</b>
Subventions	37 487 €		37 487 €
Emprunts	99 000 €		99 000 €
<b>Fonds propres</b>	<b>968 €</b>		<b>968 €</b>

Cette opération est en cours depuis début octobre, elle devrait être achevée à la fin de l'année ou début 2023.

Procès-verbal-Conseil Syndical du 13 octobre 2022

OP 22-3 Renforcement liaison St Griedre - Lanne Soubiran - Nogaro	2021 Réalisé	2022 Prévisionnel	2022 réalisé	2023 Prévisionnel
matériel - plomberie industrielle-forages	108 902 €			
remblais -enrobés	13 685 €			
personnel interne SIEBAG	50 404 €			
locations diverses -engins de chantier- carburant et entretien. etc	13 428 €			
Travaux entreprises extérieures		10 000 €		
maitrise d'œuvre		2 250 €	8 000 €	
frais de publicité		500 €		
Dépenses	186 419 €	12 750 €	8 000 €	0 €
Subventions				
Emprunts				192 000 €
Fonds propres	186 419 €	12 750 €	8 000 €	-192 000 €

Cette opération s'est achevée en 2022. Il sera proposé de la financer par de l'emprunt.

OP22-4 appel à projet 2021	2022 Prévisionnel	2022 réalisé	prévisionnel 2023
matériel - plomberie industrielle	102 421 €		
remblais -enrobés	40 926 €		
personnel interne SIEBAG	201 404 €	100 702 €	100 702 €
locations diverses -engins de chantier - prestations externes etc	61 538 €		
Travaux (hors personnel) réalisés mais non affectés		90 169 €	114 715 €
Dépenses	406 289 €	190 871 €	215 417 €
Subventions	139 755 €		139 755 €
Emprunts	266 000 €	0 €	266 000 €
Fonds propres	534 €	190 871 €	-190 337 €

Cette opération est en cours. Environ 50 % des travaux ont été réalisés en 2022. Elle devrait s'achever en 2023. Il sera proposé de la financer par de l'emprunt.

OP22-6Géolocalisation Gestion patrimoniale	2021 Réalisé	2022 Prévisionnel	2022 réalisé
matériel de géolocalisation		16 550 €	14 150 €
remplacement SIG	16 855 €		
Equipement informatique		12 000 €	1 470 €
compléments SIG			3 580 €
Dépenses	16 855 €	28 550 €	19 200 €
Subventions			
Emprunts			
Fonds propres	16 855 €	28 550 €	19 200 €

Le système d'information géographique et les équipements de géolocalisation ont été acquis en 2021 et 2022. Cette opération est achevée.

Les opérations « pollutions aux ESA-métolachlores », « sectorisation et supervisions », où aucune dépense n'avait été engagée, sont supprimées. Elles sont remplacées par les opérations « Schéma directeur », « plan d'action curatif commun », « plan d'action préventif » et « PGSSE », qui seront développées par la suite.

OP22 -9 schéma directeur	Prévisionnel 2023	Prévisionnel 2024	Coût total
frais de personnel régie	79 035 €	79 035 €	158 070 €
Frais de personnel AMO	68 400 €	68 400 €	136 800 €
Travaux -équipements	67 900 €	67 900 €	135 800 €
Dépenses	215 335 €	215 335 €	430 670 €
Subventions	107 668 €	107 668 €	215 335 €
Emprunts			
Fonds propres	107 668 €	107 668 €	215 335 €

Lors du conseil syndical du 21 juillet 2022, le comité syndical avait approuvé le projet de schéma directeur. Cette opération, prévue sur 2 ans, devrait être subventionnée à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

M le Président propose à cet effet la création d'un poste de « chargé de projet schéma directeur ». Cet emploi, de catégorie A ou B de la fonction publique territoriale sera financé par les subventions attribuées au projet.

**Le conseil syndical approuve la création d'un poste de « chargé de projet schéma directeur » à l'unanimité:**

**Votes:**

**POUR: 26**

**CONTRE: 0**

**ABS: 0**

OP22 -12 PGSSE	Prévisionnel 2024
frais de personnel régie	
Frais de personnel AMO	30 250 €
Dépenses	30 250 €
Subventions	15 125 €
Emprunts	
Fonds propres	15 125 €

Le plan de gestion de sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) a été proposé en complément au schéma directeur. Il est plus cohérent de le réaliser une fois le schéma directeur avancé, c'est-à-dire en 2024.

OP22 -10 Plan d'action curatif commun	Prévisionnel 2023
Etude AMO	65 200 €
subventions	32 600 €
participation autres collectivités aux dépenses	13 040 €
Dépenses	19 560 €
Subventions	

Emprunts	
Fonds propres	19 560 €

Lors du conseil du 21 juillet 2022, le conseil syndical avait approuvé le principe d'un plan d'action curatif commun avec le SETA, le SIAEP d'Arblade le Haut, le SIAEP de Monguilhem – Toujouse -Mormes et le SIAEP de Nogaro. Ce plan d'action commun est la conséquence de la mise en demeure et des préconisations de l'étude préalable menée par l'ARS.

Il a pour objectif la mise en place de traitements des eaux ou la réalisation d'interconnexion afin de produire en permanence une eau aux teneurs inférieures à 0.1 µg/L en ESA-métolachlore. Cette valeur de 0.1 µg/L est issue de l'avis de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Environnementale et Sanitaire) du 19 décembre 2019.

Or le 30 septembre 2022, l'ANSES a modifié son avis, considérant maintenant l'ESA-métolachlore comme non pertinent et portant ainsi le seuil à 0.9 µg/L.

Il serait néanmoins préférable de maintenir ce plan d'action.

Aussi, il est proposé au Conseil d'approuver la convention de partenariat pour la réalisation d'un plan d'action curative commun et d'autoriser M. le Président à demander les subventions nécessaires à la réalisation du projet.

**Le conseil syndical approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus énoncée:**

**Votes :**

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABS : 0**

OP22 -11 Plan d'action préventif	Prévisionnel 2023
Frais de personnel régie	46 200 €
Frais de personnel AMO	1 100 €
Dépenses	47 300 €
Subventions	23 650 €
Emprunts	
Fonds propres	23 650 €

Le maintien du plan d'action préventif répond à la même logique. Si la modification des seuils d'ESA-métolachlore est attendue, par précaution il convient dans l'immédiat de budgétiser cette opération.

Hors opération :

Pour les investissements hors opérations, des provisions sont prévues : 65 000 €/an pour le renouvellement des véhicules et des engins de chantier, 6000 €/an pour le matériel informatique et 8000 €/an pour l'outillage. Les excédents ou déficits des crédits consommés seront reportés l'année suivante.



Véhicule et engins de chantier	2021 Réalisé	2022 Prévisionnel	2022 réalisé	Prévisionnel 2023
MINIPELLE VOLVO 8 TONNES	81 600 €			
REMORQUE R-PEB160	21 430 €			
Provisions pour remplacement véhicule et engins de chantier (camion renault)		65 000 €	19 500 €	110 500 €
Dépenses	103 030 €	65 000 €	19 500 €	110 500 €
Subventions				
Emprunts	100 000 €			
Fonds propres	3 030 €	65 000 €	19 500 €	110 500 €

matériel de bureau et équipement informatique	2022 Prévisionnel	2022 réalisé	Prévisionnel 2023
divers matériel informatique	6 000 €		
provision			12 000 €
Dépenses	6 000 €	0 €	12 000 €

provision pour équipement	2022 Prévisionnel	2022 réalisé	Prévisionnel 2023
outillage industriel divers (machine à percer)	8 000 €	1 997 €	6 003 €
Provisions			8 000 €
Dépenses		1 997 €	14 003 €

renouvellement réseau non programmés	Prévisionnel 2023
matériel -divers	60 000 €
personnel interne SIEBAG	25 000 €
Dépenses	85 000 €
Subventions	
Emprunts	
Fonds propres	85 000 €

Pour les renouvellements de réseaux non programmés, la dépense prévisionnelle est estimée à 85 000 € (60 000 € en matériel, 25 000 € personnel).

Provisions maintenance stations	2022 réalisé	Prévisionnel 2023
actionneurs sorties de filtres	3 833 €	
Provision		50 000 €
Dépenses	3 833 €	50 000 €

Provisions maintenance réservoirs et équipements	Prévisionnel 2023
Provision	25 000 €
Dépenses	25 000 €

Lors du dernier bureau directeur l'estimation du coût de production de l'eau avait été étudiée. Si elle est moins chère que l'achat d'eau au SMNEP, les dépenses nécessaires à la maintenance des stations

et des réservoirs étaient anormalement basses. C'est pourquoi, il est prévu une provision de 25 000 €/an/ station pour la maintenance et de 25 000 €/an pour l'ensemble des réservoirs.

Le remplacement du compteur d'exhaure, la pose de variateurs sur les pompes d'exhaure, la réalisation d'un trop plein sur la bêche d'eau traitée, et le remplacement de l'automate de télégestion sur la station de Tasque, qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la station, coûteront 32 000 €.

Récapitulatif :

A partir des éléments, une première estimation des investissements prévisionnels de 2023 est calculée.

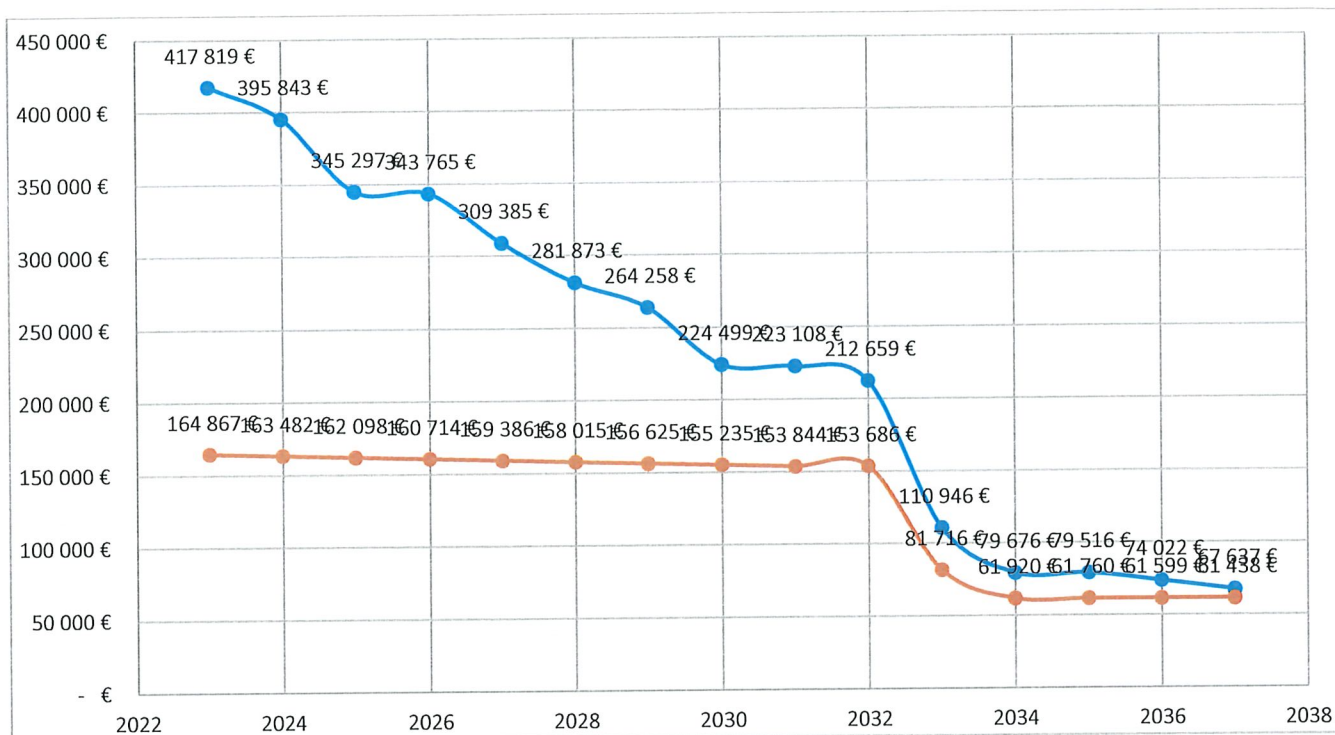
	Dépenses	Subventions	Emprunts	Fonds propres
opération 22 -1 Centre d'exploitation	71 625 €			71 625 €
OP 22-2 réhabilitation des réservoirs d'Arblade le Bas et de Castelnavet	137 455 €	37 487 €	99 000 €	968 €
OP 22-3 Renforcement liaison St Griedre - Lanne Soubiran - Nogaro	0 €		192 000 €	-192 000 €
OP22-4 appel à projet 2021	215 417 €	139 755 €	266 000 €	-190 337 €
OP22 -9 schéma directeur	215 335 €	107 668 €		107 668 €
OP22 -10 Plan d'action curatif commun	19 560 €			19 560 €
OP22 -11 Plan d'action préventif	47 300 €	23 650 €		23 650 €
Véhicule et engins de chantier	110 500 €			110 500 €
matériel de bureau et équipement informatique	12 000 €			12 000 €
provision pour équipement	14 003 €			14 003 €
renouvellement réseau non programmés	85 000 €			85 000 €
Provisions maintenance stations	50 000 €			50 000 €
Provisions maintenance réservoirs et équipements	25 000 €			25 000 €
<b>Total</b>	<b>1 003 196 €</b>	<b>308 560 €</b>	<b>557 000 €</b>	<b>137 637 €</b>

Les prévisions d'investissements sont résumées dans le tableau récapitulatif ci-dessous et conduisent à un besoin en fonds propres de **137 637 €**.

*A titre informatif, un investissement en 2023 de 557 000 € financé par un emprunt sur 30 ans, à 3%, et à annuité constante conduirait à une annuité supplémentaire d'environ 28000 €/an à partir de 2024.*

**1) Dettes et annuités d'emprunts**

Le graphique ci-dessous représente les évolutions des annuités à rembourser de 2023 à 2037 (courbe bleu).



A partir de 2025, les annuités diminueront de 80 000 €. La dette du SIEBAG est constituée de 30 emprunts.

La courbe en rouge correspond au remboursement des annuités de 4 emprunts, qui représentent 40 % des annuités totales et qui, comme le montre le graphique, n'ont pas d'impact sur la décroissance de la dette jusqu'en 2032.

En effet :

- Ils « pèsent » pour 165 000 € d'annuités en 2023 soit 40 % du montant total des annuités.
- Ils n'interviennent pas dans la décroissance de 80 000 € des annuités, observée en 2026
- Leurs durées sont inadaptées à la nature des investissements qu'ils ont financés.

Dans le détail, l'emprunt « Château d'eau Cannet » est un emprunt initial de 1 000 000 € à 4 % sur 20 ans avec un remboursement annuel de 75 000 €. Le capital restant dû fin 2022 est d'environ 625 000 €. Les indemnités de remboursement anticipé sont d'environ 20 000 €. Il serait alors possible de racheter l'emprunt et d'en contracter un nouveau de 625 000 € à un taux plus faible sur une durée plus longue et davantage en adéquation avec l'amortissement du réservoir, objet de l'investissement. L'allongement du prêt serait de 10 ans et les annuités seraient réduites d'environ 35 000 €.

Les emprunts contractés auprès de la banque des territoires sont à taux variables (taux du livret A+ 0.9 %) sur 20 ans. Ils représentent 90 000 € d'annuités. Des négociations sont en cours en vue d'un allongement de la durée des emprunts et de leurs consolidations à taux fixes. L'objectif est également une baisse de l'annuité de 35 000 €.

Au total, ces opérations financières pourraient conduire à un abaissement des annuités d'emprunts de 70 000 € mais, en contrepartie, à un allongement de la dette.

La recherche d'un nouvel emprunt et la renégociation des emprunts de la Banque des Territoires sont en cours. Il faut néanmoins attendre le 1<sup>er</sup> octobre et le relèvement du taux d'usure pour connaître les opportunités.

En fonction des opportunités, il sera proposé au conseil de délibérer sur la renégociation de ces emprunts.

## 2) Besoin en CAF (capacité d'autofinancement) brute

En l'état, le besoin en CAF brute est de 137 637 € + 417 819 € soit **555 456 €**.

## 3) Masse salariale

	Prévision 2022	Prévision 2023
Salaires + Indemnités		
Chargées	1 080 314 €	1 112 723 €

Les prévisions des coûts de masse salariale et d'indemnités s'élèvent à 1 080 314 €. On peut considérer qu'aujourd'hui les effectifs sont complets.

Pour 2023, une hausse de 3% de l'enveloppe globale est budgétisée.

## 4) Dépenses de fonctionnement :

		2021	prev 2022	réalisé 26/09/22	prev 2023
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 183 163 €</b>	<b>1 225 609 €</b>	<b>1 003 598 €</b>	<b>1 434 482 €</b>
Dont					
Energie		94 265 €	206 827 €	152 930 €	300 000 €
Achat eau		186 485 €	190 271 €	153 644 €	200 000 €
<b>Produits de traitement</b>	<b>pas d'achat de charbon</b>	74 100 €	13 950 €	18 448 €	25 000 €
Pièces réseaux		62 153 €	63 396 €	97 419 €	120 000 €
Prélèvement ressource en eau	équivalent à la taxe en recettes	94 518 €	93 432 €	68 302 €	94 000 €
Taxe pollution	équivalent à la taxe en recettes	293 051 €	289 683 €	231 903 €	290 000 €
<i>Sous-total</i>		<i>804 572 €</i>	<i>857 558 €</i>	<i>722 646 €</i>	<i>1 029 000 €</i>
		68%	70%	72%	72%

Les dépenses de fonctionnement sont estimées pour 2023 à 1 435 000 €. Les lignes de dépenses représentées ci-dessus correspondent à 70 % des dépenses totales de fonctionnement. Taxe pollution et prélèvement sont inscrites en dépenses et en recettes de fonctionnement, elles n'ont pas d'impacts. En revanche, le coût de l'électricité impactera fortement nos prévisions de dépenses. Les raisons pour lesquelles nous proposons les estimer à 300 000 € en 2023 seront précisées en réunion. En 2022, les

dépenses réalisées sont conformes à nos prévisions (environ 200 000 €), il est pratiquement impossible de prédire l'évolution du prix de l'énergie. Les perspectives les plus pessimistes pourraient nous conduire à envisager une prévision de dépenses de 400 000 €

Dans une moindre mesure, la flambée des coûts des produits de traitement (soude, chlore) et des pièces de réseaux aura un impact d'environ 75 000 €.

Impact de l'ESA-métolachlore :

Ce calcul ne prévoit pas le remplacement des charbons actifs des stations de Tasque et de Banet. Initialement nous avions écrit cette phrase : « leur remplacement générerait une dépense supplémentaire difficile à connaître précisément en raison des fortes hausses de prix, mais possiblement d'environ 120 000 € ».

Aujourd'hui, si l'on considère l'avis de l'ANSES et le relèvement du seuil de l'ESA-métolachlore, on peut raisonnablement penser qu'une simple régénération des charbons actuels suffiraient à garantir le respect de ce seuil, soit une dépense prévisionnelle de 30 000 €.

Dans l'hypothèse où les charbons seraient régénérés en 2023, la prévision des dépenses de fonctionnement serait de 1 464 482 €.

En conséquence les recettes d'équilibre sont de 555 455 € + 1 112 723 € + 1 464 842 ; soit **3 133 020 €**.

**5) Recettes**

Le tableau ci-dessous représente les recettes hors ventes d'eau. Les taxes « Prélèvement » et « pollution » s'équilibrent en recettes et en dépenses. La part salariale des travaux effectués en régie doit être inscrite en recettes, elle correspond aux emplois consacrés aux travaux d'investissements en régie.

	Prévision 2022	Prévision 2023
ouverture abonnement	20 301 €	20 160 €
fermeture abonnement	2 380 €	2 000 €
Travaux	72 100 €	70 000 €
Contrôle des poteaux incendie	3 255 €	3 255 €
vente de ferraille	837 €	837 €
Loyer Hangar viella (150 €/mois)	1 800 €	1 800 €
Location Antenne relais Pouydraguin (65 €/an)	65 €	65 €
Part salariale assainissement	65 185 €	66 000 €
Part salariale travaux en régie	228 904 €	251 000 €
<b>recettes hors ventes d'eau</b>	<b>394 827 €</b>	<b>415 117 €</b>
<b>Pollution</b>	<b>288 219 €</b>	<b>290 000 €</b>
<b>Prélèvement</b>	<b>92 960 €</b>	<b>94 000 €</b>

Ces recettes sont estimées à **799 117 € pour 2023**.

Ventes d'eau :

Le tableau suivant retrace l'historique des ventes d'eau et de jours d'abonnement :

	consommations en m3	période en jours
2019	972542	3146665
<b>2020</b>	<b>1008030</b>	<b>3122415</b>
1er sem 2021	419617	1552583
2nd sem 2021	519013	1618377
<b>2021</b>	<b>938630</b>	<b>3170960</b>
1er sem 2022	412374	1598743

<i>moyenne</i>	951879	3153938
<i>nombre d'abonnement</i>		8641

Le covid, les gripes aviaires, les conditions climatiques rendent très hasardeuses des prévisions de consommation fiables. Néanmoins l'estimation sera réalisée sur une consommation prévisionnelle de 952 000 m3 pour 8640 abonnés.

**6) Résultats prévisionnels**

	pessimiste	optimiste	à objectifs
prévision coût énergie	400 000 €	200 000 €	250 000 €
remplacement / traitement charbon	30 000 €	0	10 000 €
renégociation des emprunts	non	- 70 000 €	- 70 000 €

m3 PU	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Quantité	952000	952000	952000
recettes m3	1 428 000 €	1 428 000 €	1 428 000 €
<b>abonnement PU</b>	<b>74,00 €</b>	<b>74,00 €</b>	<b>74,00 €</b>
quantité	8640	8640	8640
recettes abonnement	639 360 €	639 360 €	639 360 €
Recettes ventes d'eau	2 067 360 €	2 067 360 €	2 067 360 €
Recettes hors ventes d'eau	799 117 €	799 117 €	799 117 €
<b>Recettes totales</b>	<b>2 866 477 €</b>	<b>2 866 477 €</b>	<b>2 866 477 €</b>
dépenses de fonctionnement	1 594 452 €	1 334 452 €	1 424 452 €
salaires et indemnités	1 112 723 €	1 112 723 €	1 112 723 €

<b>CAF</b>	<b>159 302 €</b>	<b>419 302 €</b>	<b>329 302 €</b>
------------	------------------	------------------	------------------

Annuités d'emprunts	417 819 €	347 819 €	347 819 €
financement des investissements	137 637 €	137 637 €	137 637 €

Excédent/déficit d'exercice	- 396 154 €	- 66 154 €	- 156 154 €
-----------------------------	-------------	------------	-------------

prix (base 120m3)	2,12 €	2,12 €	2,12 €
hausse		0%	0%

Excédents au 31/12 2020	2 114 229 €		
Evolution des excédents	-18,74%	-3,13%	-7,39%

La situation économique actuelle, où il est particulièrement difficile de prévoir les évolutions des prix de l'énergie des produits de traitement et des pièces de plomberie industrielle, ainsi que des possibilités de renégociations d'emprunts, rendent les prévisions budgétaires délicates. Les incertitudes, quant aux traitements à mettre en place pour respecter les contraintes relatives à la qualité de l'eau créent une complexité supplémentaire.

3 scénarii sont présentés. Le premier particulièrement pessimiste prévoit un dérapage des prix de l'énergie, la nécessité de retraiter les charbons actifs et l'impossibilité de renégocier la dette. Ce scénario conduirait à prévision de déficit de 396 000 € soit 19 % des excédents cumulés fin 2021 (*les résultats de l'exercice 2022 ne sont pas encore connus*).

Un scénario optimiste considère au contraire une stabilisation du coût de l'énergie, la renégociation des emprunts et l'absence de renouvellement des charbons. Les prévisions conduiraient alors à un déficit d'exercice de 66 500 € (baisse de 3% des excédents 2021).

A contrario de scénarii optimistes ou pessimistes, où le SIEBAG reste plus ou moins passif face aux évolutions, le scénario à objectifs prévoit :

- la maîtrise de la consommation d'énergie en optimisant les temps de marnage des réservoirs et en améliorant les rendements
- un traitement des charbons lissé sur 3 ans en optimisant le traitement de l'eau.

Le déficit prévisionnel serait alors de 156 000 €, soit 7 % des excédents cumulés fin 2021.

## Tarifs de l'eau

prévision coût énergie	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
remplacement / traitement charbon	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
renégociation des emprunts	- 70 000 €	- 70 000 €	- 70 000 €	- 70 000 €	- 70 000 €

<b>m3 PU</b>	<b>1,50 €</b>	<b>1,65 €</b>	<b>1,57 €</b>	<b>1,57 €</b>	<b>1,60 €</b>
Quantité	952000	952000	952000	952000	952000
recettes m3	1 428 000 €	1 570 800 €	1 494 640 €	1 494 640 €	1 523 200 €
<b>abonnement PU</b>	<b>74,00 €</b>	<b>75,00 €</b>	<b>74,00 €</b>	<b>75,00 €</b>	<b>75,00 €</b>
quantité	8640	8640	8640	8640	8640
recettes abonnement	639 360 €	648 000 €	639 360 €	648 000 €	648 000 €
Recettes ventes d'eau	2 067 360 €	2 218 800 €	2 134 000 €	2 142 640 €	2 171 200 €
Recettes hors ventes d'eau	799 117 €	799 117 €	799 117 €	799 117 €	799 117 €
<b>Recettes totales</b>	<b>2 866 477 €</b>	<b>3 017 917 €</b>	<b>2 933 117 €</b>	<b>2 941 757 €</b>	<b>2 970 317 €</b>
dépenses de fonctionnement	1 424 452 €	1 424 452 €	1 424 452 €	1 424 452 €	1 424 452 €
salaires et indemnités	1 112 723 €	1 112 723 €	1 112 723 €	1 112 723 €	1 112 723 €

<b>CAF</b>	<b>329 302 €</b>	<b>480 742 €</b>	<b>395 942 €</b>	<b>404 582 €</b>	<b>433 142 €</b>
------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Annuités d'emprunts	347 819 €	347 819 €	347 819 €	347 819 €	347 819 €
financement des investissements	137 637 €	137 637 €	137 637 €	137 637 €	137 637 €

Excédent/déficit d'exercice	- 156 154 €	- 4 714 €	- 89 514 €	- 80 874 €	- 52 314 €
-----------------------------	-------------	-----------	------------	------------	------------

prix (base 120m3)	2,12 €	2,28 €	2,19 €	2,20 €	2,23 €
hausse	0,00%	7,48%	3,31%	3,70%	5,12%

Excédents au 31/12 2020					
Evolution des excédents	-7,39%	-0,22%	-4,23%	-3,83%	-2,47%



En considérant un scénario à objectifs, l'équilibre d'exercice serait atteint pour des tarifs de 1.65 €/m<sup>3</sup> et à un abonnement de 75 €/an. **Mais l'équilibre d'exercice n'est pas l'objectif.** Les chiffres avancés dans le présent document ne sont que des prévisions et doivent être considérées comme telles avec la marge d'incertitude qui les caractérise. La situation économique du SIEBAG est saine et s'il avait été conseillé lors du conseil syndical de décembre 2021 de procéder à des augmentations faibles mais régulières, ce conseil reste valable.

M le Président expose à l'assemblée qu'au vu des éléments présentés, une augmentation du prix de m<sup>3</sup> à 1,57 € et de l'abonnement à 75 € sont suffisants : ils devraient permettre de garantir le maintien des excédents et ne représentent qu'une augmentation de 3 à 4 % sur une base de consommation à 120 m<sup>3</sup>.

**Le conseil syndical approuve à l'unanimité la nouvelle tarification du prix de l'eau et de l'abonnement à partir de l'exercice 2023 comme suit:**

- Abonnement : 75 € /an,
- Prix de l'eau : 1.57 €/m<sup>3</sup>.

Votes :

POUR : 26

CONTRE : 0

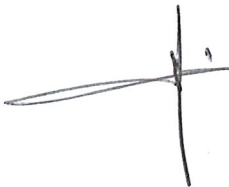
ABS : 0

Aucune question diverse n'ayant été abordée, M le président lève la séance à 22h 30.

Fait à Riscle, le 17/10/2022

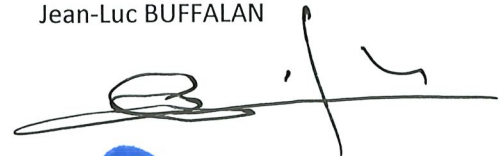
Le secrétaire de séance,

Jean-Luc MESSAGUE



Le Président du SIEBAG,

Jean-Luc BUFFALAN



134 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE  
Tél. 05 62 69 84 22 - contact@siebag.fr  
www.siebag.fr

Syndicat Intercommunal des  
Communes de la Région



114 Route d'Avallon - BP 12 32400 RISCLE  
Tél. 05 63 80 84 33 - contact@siar.fr  
www.siar.fr